

DIMANCHE 29 JUIN 2025

34^{ème} FOIRE A L'ENTRECOTE et VIDE GRENIER

Sur les bords de Loire à SAINT-GENOUPH (37)

**MERCI de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous,
dûment complété, daté et signé, accompagné de votre règlement.**

Toute inscription non réglée, ne sera pas prise en compte (aucune relance ne sera faite par le Comité des Fêtes). Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne serons pas tenus pour responsable, en cas d'intempéries ou autres, et qu'en conséquence **aucun remboursement ne sera effectué.**

Accueil des exposants le 29 Juin à partir de 6H30

Si vous n'êtes pas présent à 10H, nous nous réservons le droit d'installer un autre exposant à votre place. **MERCI de nous prévenir en cas d'empêchement.**

Téléphone : 06.52.56.77.71 (heures de repas).



BULLETIN D'INSCRIPTION (I/R/@)

A retourner AVANT le 18 JUIN 2025 accompagné de VOTRE REGLEMENT

(à l'ordre du Comité des Fêtes de Saint-Genouph) :

COMITE DES FETES DE SAINT-GENOUPH

MAIRIE – 23 rue du Bourg - 37510 SAINT-GENOUPH

Nom : Prénom :

Adresse postale complète :

Téléphone :

Adresse email :

N° Carte Nationale d'Identité :

Délivrée le :Préfecture :

	Voiture ou Camion	Module 6 m. obligatoire	Si Remorque : +3 m. supplémentaires
Véhicule 1°			
Véhicule 2°			
Véhicule 3°			
Total de mètres			
TOTAL MODULE		 m. X 2 € =	 €
Module Voiture + Remorque = 9 m.		TARIF : 2€ du mètre	

Païement : ☐ Espèces ☐ Chèque n°.....

Je soussigné(e), déclare connaître la législation en vigueur sur les vides greniers et déclare m'y conformer. (Loi du 30/11/87, arrêté Préfecture I&L du 17/09/96) (Article R321-9 du Code Pénal).

Date Signature

Observations :

Documents disponibles sur :

- <https://vide-greniers.org/reglementation>
- <https://foireauxentrecotes.jimdofree.com/vide-grenier/>
- Vous pouvez nous écrire : cfsaintgenouph@gmail.com